
COMPTE RENDU DE LA CAPL N°3 du 14 décembre 2015

La CAPL n°3 qui s'est réunie le 14 décembre 2015 avait pour ordre du jour :

- Les affectations suite aux réorganisations au 1^{er} janvier 2016
- Le mouvement local des agents de catégorie C au 1^{er} mars 2016

La délégation FO-DGFIP a lu la liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Cette CAPL est convoquée dans un contexte particulier. En effet, les chiffres des suppressions d'emplois sont connus. Cette année encore, nous écopons de 2130 suppressions d'emplois supplémentaires. Ceci va avoir des conséquences immédiates sur le fonctionnement même des services et une fois de plus sur les conditions de travail des collègues.

Rappelons que pour Force Ouvrière, le pacte de responsabilité, partie intégrante du programme de stabilité avec la réduction de 50 milliards de dépenses publiques, est responsable du gel du point d'indice et des suppressions d'emploi. FO en demande l'abandon.

Depuis 2007 les plans d'austérité, (RGPP, MAP....) des différents gouvernements ont entraîné la fonction publique et ses agents dans une spirale infernale.

- Les suppressions de postes ont dégradé les conditions de travail avec pour conséquence une augmentation forte des risques psycho-sociaux.
- La perte de pouvoir d'achat par le gel de la valeur du point d'indice confirmé jusqu'en 2017, la diminution des avancements et promotions, des carrières en berne et peu attractives, paupérisent tous les jours davantage les fonctionnaires

Lors du GT de septembre 2015, la Direction Générale a décidé de façon unilatérale de modifier les règles de gestion en matière de mutation. Cette modification des règles est une attaque frontale du droit à mutation.

A compter de juin 2016, les agents Stagiaires de catégorie C seront bloqués 3 années dans leur direction et leur résidence de première affectation. C'est inacceptable !

F.O.-DGFIP exige l'abandon de cette mesure qui pénalise gravement tous les agents stagiaires.

Le droit à mutation est d'autant plus bafoué que les directions locales fusionnent arbitrairement les services, après avoir laissé les collègues se démener pour sortir la tête hors de l'eau.

Sur fond de réforme territoriale de l'Etat, la direction locale a mis en place le repli du maillage du réseau : par les fusions des SIP 3ème et 4ème, 17ème Ternes et 17ème Batignolles, les fusions des SIE 6ème Notre -dame -des Champs et Odéon, 12ème Quinze-vingt et 12ème Bel-Air, 17ème Epinettes et 17ème Plaine Monceau et la fusion des PRS Sud ouest et Centre

C'est là la réponse de la direction locale aux suppressions de postes, alors que des collègues attendent depuis des mois, voire des années, leur mutation pour rejoindre leur famille car les restructurations, fusions et suppressions d'emplois leur barrent la route !!!!

Un véritable combat est engagé par ce gouvernement contre le statut général et les statuts particuliers à travers l'application du PPCR, passé en force et pourtant rejeté par les principales organisations syndicales représentant les 3 fonctions publiques (Etat-Territoriale-Hospitalière).

Pour FO-DGFIP, cet accord menace directement les carrières, les rémunérations et les droits des agents.

Pour FO-DGFIP, cet accord est clairement destiné à accompagner la réforme territoriale, directement issue des économies budgétaires prescrites par le Pacte de responsabilité imposé par l'union européenne.

Vous nous présentez aujourd'hui un mouvement de mutation qui ne peut nous satisfaire. En effet, vous rajoutez 2 emplois non offerts à la mutation à la liste des 45 emplois non offerts à la mutation au 01/09/2015, en dépit des règles de gestion.

Sur 20 demandes, seulement 12 agents ont obtenu leur 1^{er} vœu.

Après mouvement, nous arrivons à 270 vacances d'emploi et 180 ALD Il faut l'ouverture de concours avec affectation immédiate.

***F.O.-DGFIP** exige donc que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.*

*Face à toutes ces attaques sans précédent, **F.O.-DGFIP** exige :*

- le retrait du PPCR*
- l'affectation immédiate de personnels statutaires sur tous les postes vacants*
- le respect du statut général de la Fonction Publique et de tous les statuts particuliers*
- l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations*
- l'embauche de tous les fonctionnaires nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions de la DGFIP*
- la revalorisation immédiate de 8 % du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice pour tous.*

FO DGFIP revendique toujours **2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste.**

Sur ce mouvement complémentaire, il y a eu :

58 départs, 35 en mouvement national dont 6 ALD et 23 départs en retraite

24 arrivées, 16 en mouvement national dont 1 ALD et 8 stagiaires. Une arrivée est répartie en centrale.

60 régularisations.

Il y a donc 28 mouvements en local, dont 5 en interne.